

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 1 (1898)  
**Heft:** 13

**Artikel:** Lettre Patoise : moyins d'attraipai les raits.  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-247902>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'Asuel, où messire Jean se trouvait par hasard, la vieille Gothon frémît en regardant son jeune maître, et celui-ci partit d'un franc éclat de rire.

— Des revenants ? J'en voudrais bien voir, moi, des revenants ! Ohé ! Maître Pierre, va seller deux chevaux, nous partons chasser à Jaulis, et, en passant, saluer les revenants !

— Oh ! messire, si vous voyiez comme il pleut, dehors ! Ecoutez la bise dans la cheminée, et avec ça, il y fait noir à se perdre.

— Fais ce que je dis, et ensuite on verra.

Et pendant que maître Pierre, l'écuyer du château, allait seller deux chevaux, messire Jean d'Asuel s'en fut détacher Etula, son grand épagnuel. Enfoncé dans son fauteuil seigneurial, le comte Albéric ne disait mot, mais tordait furieusement sa royale, en contemplant le plafond armorié.

Une demi-heure plus tard, sur le pont-levis, des pas de chevaux résonnèrent. C'était Jean d'Asuel et son écuyer qui partaient, au grand désespoir de la bonne Gothon.

Il fallait bien une heure, pour aller, à cheval, d'Asuel à Jaulis, et le chemin était presque toujours sous bois. Pour comble, il tombait une pluie serrée et froide, et il faisait noir, noir comme en enfer, et dans la cime des grands sapins, la bise sanglotait, hurlait, sifflait : aussi, maître Pierre n'oubliait-il pas de trembler sur sa selle.

Ils arrivaient au tournant que fait la Lucelle, où commence la gorge, lorsqu'Etula, le grand épagnuel s'arrêta net, et la queue entre les jambes, se mit à hurler, et à tirer sur sa laisse. Les chevaux firent un écart, et maître Pierre, sur sa selle, tremblant plus que jamais, murmura : « C'est le revenant !... J'ai entendu rire... J'ai entendu rire !... »

— Tu rêves tout éveillé, maître Pierre, n'entends-tu pas qu'Etula hurle au loup ? Allons, en avant !...

Et d'un vigoureux coup d'éperon, messire Jean fit reprendre le galop à son cheval. Maître Pierre suivait, mais en tremblant et murmurant sans s'en rendre compte : « J'ai entendu rire, j'ai entendu rire !... »

Maintenant, ils trottaient dans la gorge. Un coup de tonnerre fit vibrer tous les échos...

— « Etula ! s'écria l'écuyer, blanc de peur. Mais dans la rafale bruyante, comme à son oreille, une voix répondit : « Oui, je te suis ! » Maître Pierre bondit : — Ecoutez, messire !

— Hi, hi, hi !!!

Et dans la nuit profonde, au fond de la gorge sonore où la tempête s'engouffrait, où la Lucelle murmurait, un rire, aigu, s'ridé, comme un rire d'enfer éclata !

— Hi, hi, hi !!!

— « Vous avez entendu, messire ? Là, sous les buissons... ?

— Eh bien, quoi, là ?

— Le revenant qui riait...

— Tais-toi donc, poltron ; n'entends-tu pas que c'est la bise ?

Le grand épagnuel hurlait, et maître Pierre tremblait sur sa selle en murmurant : « J'ai entendu rire, j'ai entendu... »

Ils étaient arrivés sur la chaussée qui longeait l'étang, alors bien plus long qu'il ne l'est aujourd'hui. La grande nappe d'eau, comme un sombre et mouvant miroir, brillait aux lumières qui tombaient des cellules des moines, et tous ces reflets, chassés par le vent sur la vague, couraient comme des feux-follets.

Les deux cavaliers laissèrent Lucelle et le monastère de côté, puis, montant au trot la colline, ne tardèrent pas à se trouver dans la tour de Jaulis.

Maître Pierre alluma du feu sur l'âtre humide et froid, et, tout en se séchant, le maître et le valet vidèrent quelques flacons de vin du Rhin.

Ce petit vin blanc avait bien de la vertu, déjà

à cette époque, puisqu'il enleva la frayeur de maître Pierre, qui, soudain devenu brave, se prit à provoquer, avec force gestes expressifs, tous les diables et revenants, passés, présents et futurs.

— Puisque te voilà vaillant, maître Pierre, tu vas monter au grenier, chercher des couvertures ; voici qu'il est l'heure où les gens raisonnables sont au lit : écoute... Matines sonnent à Lucelle. »

Mais cette proposition fit sur l'ardeur de l'écuyer exactement le même effet qu'un verre d'eau sur la flamme d'une bougie, et tout tremblant sur son siège, le valet ne bougea pas.

— Si tu as tellement peur, prends Etula avec toi, mais fais vite, car j'ai sommeil.

Bien lentement maître Pierre monta les escaliers, précédé de l'épagnuel. Mais voilà, qu'en ouvrant la porte du grenier, au fond, entre deux poutres, apparut une figure hideuse, ridée, sauvage, et dans le vide de la pièce, un rire, plus aigu, plus strident, plus infernal encore que celui de la forêt, éclata :

— Hi, hi, hi !!!

La torche tomba des mains du serviteur, et s'éteignit, alors ce fut un concert d'abolements, de cris, d'éclats de rire furieux, si bien que messire Jean ne tarda pas à monter, une torche d'une main, un bâton de l'autre.

— Eh bien, eh bien ? Qu'avez-vous donc à hurler ainsi, c'est à croire que tous les diables sont à vos trousses ? Allons, maître Pierre, prends ces couvertures et vite en bas !

Et l'écuyer, tout pâle, tout tremblant, des larmes aux yeux, presque, montrait un coin du grenier où se croisaient deux poutres, et disait : « Je l'ai vu, là !... et puis, j'ai entendu rire !... »

Un quart d'heure plus tard, dans son lit improvisé, messire Jean d'Asuel faisait des rêves d'or !

## II.

En sursaut Jean d'Asuel s'éveilla... — « A moi ! Pierre !... Etula, ici !... Mais ni l'écuyer, ni le chien ne répondirent, et messire Jean, ligoté dans ses couvertures, se tordait en vain ! Et là, près de l'âtre où le feu se rallumait, vivant la dernière bouteille de vin du Rhin, un être horrible riait.

— Hi, hi, hi !!!... Et son rire éclatait sous le haut plafond, comme un ricanement lugubre et infernal ! Hi, hi, hi !

— N'appelle plus, Jean d'Asuel, car nul ne viendra. Ton écuyer est ligoté comme toi, et ton chien, je l'ai tué, regarde, voilà de son sang, tout chaud encore ! » Et le fou montrait son poignard, large et tranchant.

— N'appelle plus, tu es mon prisonnier. Voilà six ans que je cherche une vengeance, je l'ai trouvée aujourd'hui : Jean d'Asuel, tu mourras !... J'étais fermier de ton père, il m'a chassé, en me traitant d'ivrogne ; ma femme est morte de faim, et moi j'ai dû assassiner Claude, la vieille mendiante, pour avoir un morceau de pain !... Jean d'Asuel, je veux tant savourer ma vengeance que toutes ces souffrances seront rachetées !

Ton père pleurera : il pleurera comme j'ai pleuré... Berthe de Pleujouse, ta belle fiancée, aussi pleurera, tant mieux ! Je veux que toutes ces larmes effacent la trace de celles que j'ai versées... Tu mourras, Jean d'Asuel !... »

Et le fou bondit sur la table qui se trouvait au milieu de la salle. Son bras essaya de toucher le plafond mais c'était trop haut. Alors, sur la table il mit un escabeau, puis il monta sur l'escabeau. Cette fois, il touchait le plafond.

Debout sur la pointe des pieds, dans une poutre il enfonce un clou. A ce clou il attacha une corde, y fit un nœud coulant, puis, entre deux éclats de rire, il dit :

— Regarde, Jean d'Asuel, je vais te pendre ici. Fais ta dernière prière, car tu vas mourir,

comme un vulgaire bandit, par la corde !... Regarde qu'elle est forte ! » Et le fou, passant son bras dans le nœud, se souleva.

Un éclair passa dans les yeux de Jean d'Asuel. Ramenant ses deux pieds liés ensemble, le jeune homme, de toute sa vigueur, les lança contre la table, qui, glissant sur les dalles de pierres, enleva tout appui au fou, et le laissa suspendu dans le vide.

Puis, sans se soucier des blasphèmes et des hurlements de son bourreau, messire Jean se roula jusque vers l'âtre et présenta, au risque de se brûler, ses liens à la flamme. Sous une vigoureuse tension des nerfs, le chanvre consumé céda, et le jeune homme fut libre !

Le fou se débattait furieusement. L'écume lui souillait les lèvres, et le sang perlait à son poignet mutilé.

— Assassin de femmes, qui voulais te venger sur ton maître, tu resteras pendu jusqu'à ta mort ! et là-dessus messire Jean se recoucha, sans crainte aucune, et reprit au point où il l'avait laissé, son sommeil interrompu.

Quand le jour vint, le jeune homme, en s'éveillant jeta un regard au pendu. Son bras libre pendait inert, aucun symptôme de vie n'agita sa face congestionnée : le fou était mort !

Maître Pierre, à la suite de cette aventure, fit une maladie. Mais le vieil auteur qui m'a raconté cette histoire, ne dit pas si Jean d'Asuel épousa Berthe de Pleujouse. Moi je m'en doute.

ALFRED DE RANNUSSE.

## Influence des piqûres d'abeilles

### Réponse à une question.

Oui, depuis longtemps, je connais l'heureuse influence des piqûres d'abeilles pour la guérison des rhumatismes et, si je n'en ai rien dit dans ma *Causerie*, c'est que je ne pouvais épouser d'une seule fois un si vaste sujet. Toutes les revues d'apiculture ont signalé des cas d'individus guéris de leurs rhumatismes par des piqûres d'abeilles et, pour ma part, j'en ai ressenti les avantages. Voici comment : En mars 1877, moment où je venais de me procurer mes premières ruches, je fus atteint d'un rhumatisme articulaire, et pendant plusieurs jours, je ne pus faire aucun mouvement. Quand le mal fut parti, le médecin, pour me consoler, me fit la prédiction suivante : vous voilà débarrassé, réjouissez-vous, mais pas trop cependant, car le rhumatisme vous reviendra au moins tous les 2 ou 3 ans, s'il ne vous revient pas chaque année... Depuis lors, 21 ans se sont écoulés, j'ai été piqué des centaines et des centaines de fois, je l'avoue, mais le rhumatisme... a oublié, jusqu'à ce moment, de venir me retrouver.

JOS. BUCHWALDER, curé.

## LETTRE PATOISE

### Moyins d'attraipai les raiis.

Vos saites tu bin que les raiis se foérant tot païtchot, en l'étaile, à dienié, en lai thiaive, ai-prés le biai, l'avoine, les pommes de tière, djain qu'apré le catcheras sas : ai raividjan tot, ai peu bin des fois qu'an ne sai pe clement les attraipai. I vin ajedeu vos ensoigné in moyin chur de les attraipai, sains qu'ai y en poyeuche etchaipai iun. C'à Tony di prai Saint Dgelin que me l'é apiris. C'était in saivaint stu li: ai l'avai fait ses écoles ai Pairis, ail était bin pu avaincié que no. Nos sont des hannes des bòs, nos ne ne voyian dière pu loin que le bout de note nais, ai peu pou nos, lai roitche Tielau c'a le bout di monde.

In djoï donc que Tony di prai Saint Djelin venié tchié nos, nos yi faissenne bin fété: nos yi bayenne ai dénai, nos yi allenne thyéri en voire de vin, ai peu le café noi aiprés. Nos allaines thieuri nos végins pou veni pare le café noi d'avo nos. An d'ason, an raiconton, — ç'a qu'i saivaï raicontai le Tony !

Tot d'iù cò, ai nos dié : « A ce que vos ai des raits poichy ? — In gros moncé, que nos y dienne. — Vos ne les aitrapaite pe ? — Nos voérins bin, main nos ne saint pe cment faire. — Moi, qu'i ai nos dié, i ai in reméde chur, ai n'y en rétchaïpe piépe iun. — Vos dairin bin nos l'aiprare, que nos y dienne tu. — I n'oue-gerò, ç'a in reméde qu'i ai trouvai tot de paï moi, ai peu, i ai écrit ai Berne pou avoi in brevet. S'i vos l'diò, i risquerò de ne ran avoi. — Vos n'ai pe fate d'avoï pavou, nos ne le velan pe dire, que nos yi dienne. — Eh bin, i veu vos le dire, main vos n'en paillerai pe mitenant. Nos avin des raits tot pien not étaile, ai maindjin tot le loitchot de nos tchevas, djainqu'és arailles de nos petêts polains. In djoï qu'i re-tilé tot : i ne léché ran dains note étaile, i botté in lavon deriè nos tchevas, et i yi botté quéque grains d'avoine. Les raits les maindjenne tot lai neù. Le soi aipré, i yien rebotté, ai ne lé-chenne ran ; le traijème, ai peu le quattrième djoï, i y en botté enne grosse poigniè, ai rai-mésennent tot. Ai peu le cintième..... cidevaint le véye Tony s'airaté. — Qu'à ce que vos faissenne ? que nos yi diennent. — I n'aime peu bin vos le dire, i ai pavou de ne peu avoi mon brevât. — Dites pié, dites pié, nos n'en velan pe pailai. — Eh hin, le cintième soi, i n'y botté pu ran, colo fait qu'i feunne tu aitrapai !!!! » Ai yé le Frantzelet di Bout de dos qu'a tchâ cment tot, que velai tot poi foueche yi bayié enne pérre de touertches, main i l'en envoijé. Le Tony rié in pô, et reprené : « Voili cment qu'i les é *aitrapai* ; mitenant se vos velai les *tcheussiè*, ai vos fat taitchie d'en pare iun, ai peu vos y pendrai in grillenat à cò, ai peu, vos le laiteherais ; ai s'en velan tu allai ».

Tchu colo, Tony prenié la pouetche, ai peu ai s'en allé.

Emme autre fois, i vos envierai enne petête huchtoire que vos veu bin faire ai rire.

*Djdnat di Trambiat.*

## Avis industriels et commerciaux

*Montres à destination des Indes.* — Nos lecteurs horlogers savent que le *Mer-chandise Marks act* anglais de 1887 était interprété, aux Indes, d'une façon restrictive, attendu que l'indication d'origine *Mad in Swi-zerland* était seule autorisée, à l'exclusion de celle *Swiss Made*, employée par nos exportateurs.

Nos exportateurs apprendront avec satisfaction que les démarches faites par le Département fédéral du commerce, sur la demande du Secrétariat général de la Chambre cantonale ont abouti. Le gouvernement des Indes autorise la désignation *Swiss Made*.

\*\*\*

*Acquittement douanier d'envois pos-taux.* — Malgré les avis publiés à réitérées fois sur l'acquittement d'envois expédiés par la poste, l'administration des douanes suisse est assaillie de réclamations concernant l'acquittement soi-disant erroné de colis postaux, réclamations résultant, dans la presque totalité des cas, de l'insuffisance et de la non-conformité au tarif des déclarations faites par les expéditeurs. En se référant aux articles 13 et 14 de la loi de 1893 sur les douanes, ainsi conçus : « Article 13. Les marchandises dont l'indication ou la

dénomination est équivoque sont soumises au droit le plus élevé que comporte leur espèce ; Art. 14. Si des marchandises de diverses espèces, ayant à payer des droits différents, sont emballées ensemble et que la quantité de chaque marchandise ne soit pas déclarée d'une manière suffisante, le colis sera soumis, pour son poids total, au droit de l'article le plus imposé qu'il contient » la direction générale des douanes rappelle de nouveau, que les réclamations contre l'acquittement de colis postaux, à l'importation desquels il n'a pas été présenté de déclaration exacte et conforme au tarif, ne peuvent, en aucun cas, être prises en considération.

Ceux qui font venir, par la poste, des marchandises de l'étranger feront donc bien, dans leur propre intérêt, de pourvoir à ce que la marchandise soit accompagnée d'une déclaration, exacte et conforme au tarif des douanes, du contenu des colis à importer. Le moyen le plus simple d'atteindre ce but est de donner à l'expéditeur des directions précises sur la teneur, d'après le tarif des douanes, de la déclaration à fournir ou, mieux encore, de lui prescrire textuellement le libellé de la déclaration.

*(Feuille off. suisse du commerce.)*

\*\*\*

*La consignation en Angleterre.* — Nous recevons de l'un de nos abonnés l'information suivante, dont l'importance n'échappera pas à ceux de nos exportateurs qui font des affaires avec l'Angleterre :

Un procès de grande importance pour les fabricants d'horlogerie en Suisse, qui font des affaires avec l'Angleterre, vient d'être décidé devant la Cour « Queen's Bench » à Londres. La maison Picard & Cie, de la Chaux-de-Fonds, avait envoyé des montres en *consignation* à MM. M. Nordmann & Cie, à Londres. A la faillite de la maison Nordmann, MM. Picard & Cie avaient demandé le retour du non-vendu : M. Hasluech, l'administrateur de la faillite, ayant refusé ce retour, c'est alors que MM. Picard & Cie ont chargé M. Chapman, de la maison Lambert et Chapman, de Londres, de commencer un procès contre M. Hasluech pour faire valoir leur droit. Après avoir entendu les arguments de part et d'autre, le jugement prononcé a été en faveur de MM. Picard et Cie.

## Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 11 du *Pays du Dimanche* :

### 36. CHARADE

An-da-loup, (Andalous.)

### 37. ÉNIGME.

Mat.

### 38. LOGOGRIPHE.

Orge, or, fer, forge.

### 39. MÉTAGRAMME.

Bastille, pastille, Castille.

Ont envoyé des *Solutions complètes* : MM. Brice di Pré-Serdgeant, è peu Josèphine de Mâle-mâjoun ; Maga et Guête à Porrentruy ; Roméo à Boncourt ; Un aspirant à la caserne à Boncourt ; Marguerite d'Ajoie à Porrentruy ; Deux violettes de Boncourt pensant souvent à la ville fédérale.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Foreld Riquams à Mervelier ; Pietro à Moutier ; Les échaipouses de la fontaine vè lai poschte de Boncoë ; Louis Joliat au moulin de Corban ; La Belle au bois dormant à Bassecourt ; Genevois à Cornol ; les mèmés à Mettemberg ; Un brave landsturm à Boncourt ; Un sapeur du génie à Boncourt ; Albert Cramaté à Courtemai-che ; Hedwig de Chevenez et Luki des Genevez à Berne ; Jules Vauclair, fils, à Fahy.

## 44. CHARADE.

Mon *premier* est le dieu de ceux qui n'en ont pas. Et mon *deux* sert d'étable et de temple maudit. Mon *tout* marche sans pieds et nombre sans cer-veille.

## 45. RÉBUS GRAPHIQUE.

Tu	ou	tu
mal	tu	mal
pas	ni	pas
mieux	ou	mieux

## 46. ANAGRAMME.

Allez le chercher dans l'espace,  
Parmi le monde des esprits ;  
De nos jours on n'en voit plus trace,  
Dit-on, je n'en suis pas surpris.  
Pourtant une classe d'élite,  
Malgré tout, porte encore au front,  
Ce noble signe du mérite,  
Auquel on a donné son nom.  
En mêlant, la métamorphose  
Apparaît au premier coup d'œil ;  
Vous voyez ce qui rend morose  
Quand le printemps est sur le seuil.

## 47. MÉTAGRAMME.

Dire ce que cherchent :  
L'avare, le promeneur, le chroniqueur, le la-boureur et le gourmet.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir 29 mars.

## Cote de l'argent

Du 16 mars 1898

*Argent fin en grenailles fr. 99 — le kilo.*

## Publications officielles

### Mise au concours

*La place d'agent de poursuites* du V<sup>e</sup> cercle des Franches-Montagnes. S'inscrire au greffe du tribunal jusqu'au 20 mars.

### Avis officiels

*Les éleveurs* qui ont à faire reconnaître des taureaux aptes à la reproduction a) dans le district de Porrentruy sont invités à s'annoncer à la préfecture jusqu'au 10 avril ; b) dans le district de Courtelary jusqu'à la même date.

### Convocations d'assemblées

*Courrendlin* le 20 à 1 h. pour élire un instituteur, voter le budget etc.

*Montfaverger* le 26 à 9 h. pour passer les comptes, voter le budget, nommer un receveur etc.

## Petite poste

*A divers.* — Nous avons omis par oubli de publier dans notre dernier numéro les noms de 3 personnes qui ont trouvé des solutions partielles aux questions posées dans le N° 10 du *Pays du Dimanche*. Ce sont : Un sapeur du génie à Boncourt ; Un brave landsturm à Boncourt ; Maga et Guête à Porrentruy.

## Bons mots.

— Vous désirez, alors, épouser une de mes filles ?

— Oui, monsieur, de tout mon cœur.

— Vous savez mes conditions ?

— J'étais venu pour les apprendre.

— Je donne à la plus jeune 50,000 francs de dot ; 100,000 à la cadette ; 150,000 à l'aînée.

— Vous n'en avez pas une plus âgée ?

Lili conjugue son verbe. Soudain s'interrompt :

— Dis, maman, aimer, quel temps est-ce ?

— Ah ! mon enfant, répond la maman, c'est du temps perdu !